



Liste
rouge
des vertébrés
terrestres de
Franche-Comté



UNION EUROPEENNE



PRÉFET
DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ



FRANCHE-COMTÉ

Aigle pomarin // *Aquila pomarina*

Statut

Nicheur très rare, migrateur occasionnel

Menace		Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	ORGFH
UICN France	UICN Franche-Comté				
NA	CR (critère D)	oui	Annexe I	oui (nidif)	1

Répartition et populations

L'Aigle pomarin se reproduit principalement du nord-est de l'Allemagne et de l'Estonie jusqu'à la Grèce, et de la Turquie au nord de l'Iran. L'aire d'hivernage s'étend de la Tanzanie au nord de l'Afrique du Sud et du sud du Zaïre au nord de la Namibie. Les estimations de la population varient énormément selon les auteurs et les méthodes d'évaluation. L'Europe accueille environ 7500 couples dont seulement 200 dans l'Union européenne.

Depuis 2004, et très probablement depuis 2003, un couple d'Aigle pomarin niche en Franche-Comté. Il s'agit du seul couple actuellement connu en France. De 2003 à 2010, ce couple a élevé un jeune chaque année (ce qui est normal pour cette espèce), sauf en 2004 où le jeune est mort suite à une vague de mauvais temps peu après sa naissance.

Cette installation fait suite à une augmentation des observations en France depuis la fin des années 1980 et le stationnement d'adultes solitaires dans des milieux favorables, comme en Lorraine de 1996 à 1998 et en Bourgogne où un mâle est revenu chaque année de 1999 à 2006 puis en 2008.

Habitat et écologie

L'Aigle pomarin semble particulièrement apprécier les paysages diversifiés avec une juxtaposition de milieux humides et de prairies qui lui servent de zones de chasse et une forêt où il établit son nid. Le site de nidification en Franche-Comté et les deux sites de stationnement en période de reproduction en Lorraine et en Bourgogne répondent à cette description.

Les adultes du couple franc-comtois sont de retour sur le site de reproduction vers la mi-avril. La ponte est déposée fin avril ou plus généralement dans les premiers jours de mai. L'éclosion a lieu 38 à 41 jours plus tard. Le jeune s'envole vers la mi-août. Les adultes continuent de le nourrir jusque début septembre. Le départ en migration a lieu généralement vers la mi-septembre.

Menaces et priorités de conservation

L'originalité du couple d'Aigle pomarin nicheur en Franche-Comté réside avant tout dans son éloignement par rapport à l'aire de reproduction habituelle de l'espèce. En effet, les nicheurs les plus proches sont situés à environ 700-750 km, dans le nord-est de l'Allemagne, en République tchèque et en Slovénie. De plus, ces populations nicheuses sont en régression et les suivis de migrateurs en Israël ont enregistré une baisse de 25 % des effectifs entre la période 1982-1987 et la période 1988-1995. Il peut paraître paradoxal que l'installation du premier

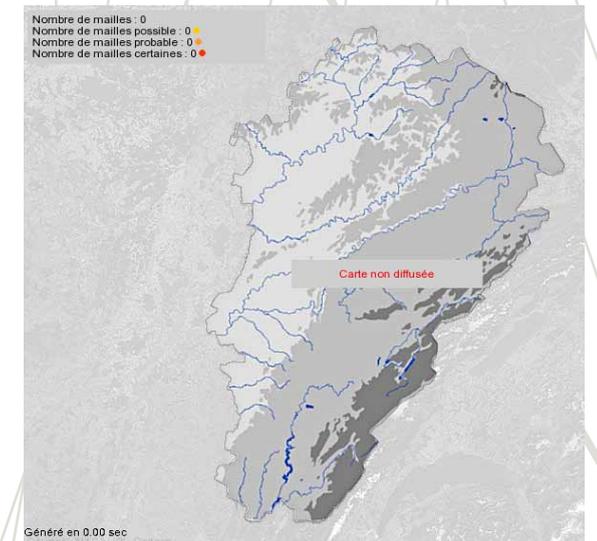


Aigle pomarin © Jean-Philippe Paul



Nidification de l'espèce en France

Répartition de l'Aigle pomarin en Franche-Comté en période de nidification (Carte non diffusée)





Liste
rouge
des vertébrés
terrestres de
Franche-Comté



UNION EUROPEENNE



PRÉFET
DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ



FRANCHE-COMTÉ

Aigle pomarin // *Aquila pomarina*

couple en France intervient dans un contexte peu favorable pour l'espèce dans les pays les plus proches. Cependant, après une diminution importante des populations au cours du XIXe siècle et au début du XXe siècle, les populations sont considérées comme relativement stables sur la période 1970-1990. Une légère augmentation a même été constatée en Bulgarie, Lituanie, Russie et Ukraine, mais la baisse de plus de 20 % des effectifs au cours de la décennie 1990-2000 dans certains pays (comme la Lettonie) où les effectifs sont les plus importants font que l'espèce est donnée comme en déclin modéré à l'échelle de l'Europe, d'où son classement en catégorie « SPEC2 - Espèce à statut européen défavorable dont la majorité de la population est concentrée en Europe ».

Les menaces qui pèsent actuellement sur cette espèce sont la destruction de l'habitat et des sites de nidification, avec des échecs de la reproduction dus à des travaux forestiers, la détérioration des habitats ouverts et notamment des zones humides et des prairies indispensables pour l'alimentation, les tirs et tout autre effet négatif durant les migrations et l'hivernage. Les dérangements en période de reproduction sont également un danger important. La protection de l'Aigle pomarin passe par l'interdiction de tout développement urbain et de toute installation provoquant un changement important de l'habitat dans un rayon de 3 km autour du site de nidification et de la zone principale de chasse des couples nicheurs.

Au niveau local, les campagnes d'empoisonnement des rongeurs à la bromadiolone génèrent une forte inquiétude quant à la survie des aigles. Ces traitements sont en effet réputés pour causer la mort de nombreux prédateurs des campagnols.

Le couple de Franche-Comté se reproduit au sein d'une zone de protection spéciale (ZPS). A l'échelle locale des mesures sont prises pour assurer la tranquillité de ce couple nicheur : protection des arbres porteurs des nids qui ont été occupés depuis 2004, interdiction de travaux forestiers dans un rayon de 500 m autour de l'aire pendant la période de présence des oiseaux, information des personnes visitant le site pour limiter le dérangement aux abords du nid et sur les zones où chassent les adultes, prise en compte des exigences de l'espèce pour les aménagements à effectuer dans les environs du site de nidification et sur le calendrier des travaux...

Le succès de reproduction du couple franc-comtois laisse espérer la découverte d'autres couples dans les prochaines années, d'autant que les jeunes reviennent généralement s'installer non loin du secteur où ils sont nés. Sous réserve qu'ils aient survécu, les jeunes qui ont pris leur envol en 2003 et en 2005 (échec de la reproduction en 2004) sont devenus adultes au printemps 2010.

Rédaction : Dominique Michelat – mise à jour : mars 2011



Aigle pomarin © Jean-Philippe Paul

Zone de chasse © Francis Muller,
Pôle-relais Tourbières/Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

